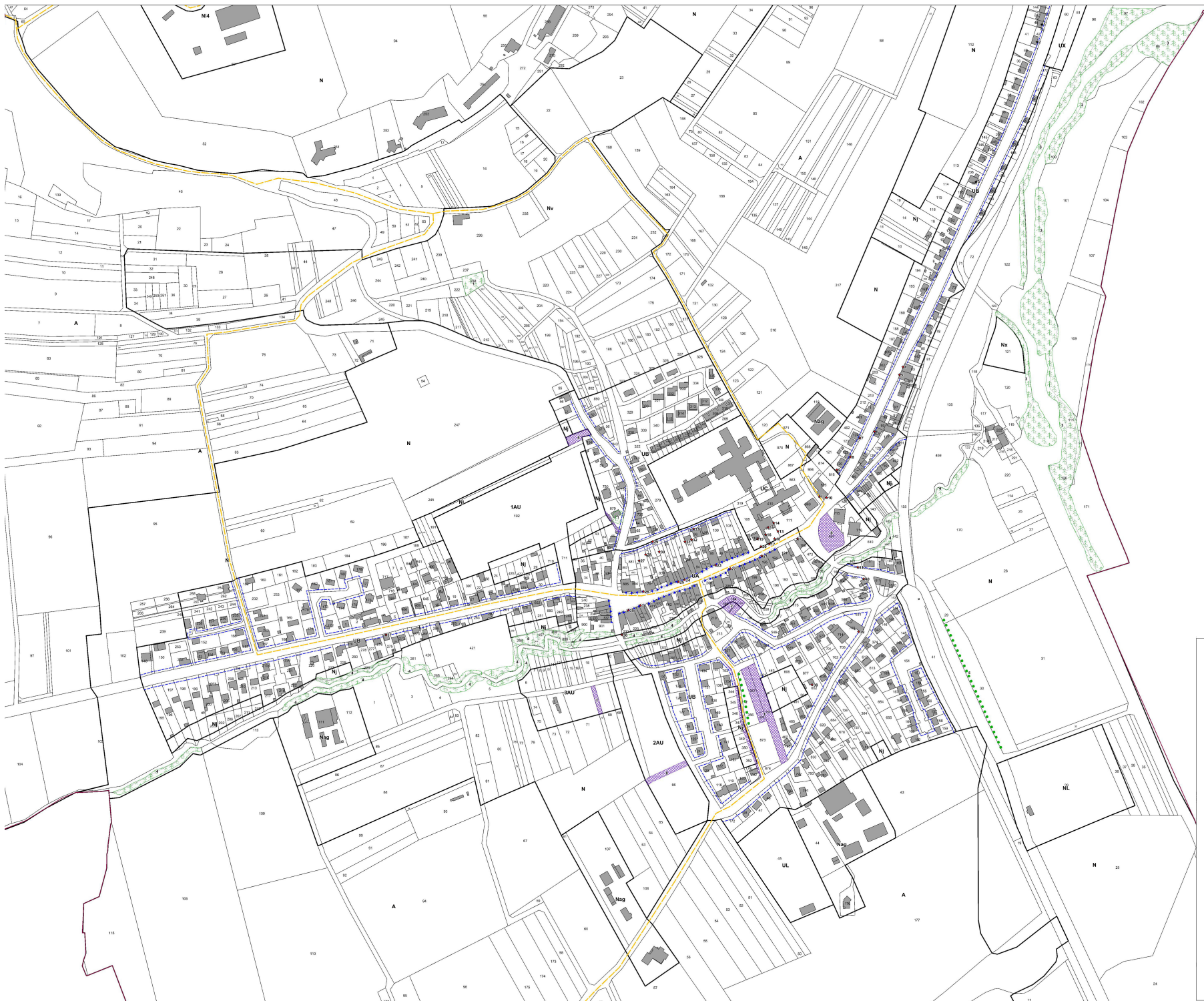




DEPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE

Projet : **BAINVILLE-SUR-MADON PLU**

Mission : **MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Document : **ZONAGE**



N° Document :

Planche 3

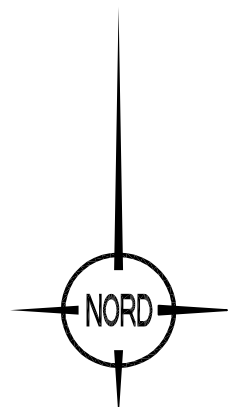
UA : Centre ancien
UB : Zone d'extensions récentes
UC : Zone d'activités
UL : Zone d'habitat collectif
UI : Zone de loisirs
1AU : Zone d'urbanisation future à court terme
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme
3AU : Zone d'urbanisation future à long terme
A : Zone Agricole
N : Zone Naturelle
N1 : Secteur de logements sociaux
N2 : Secteur d'habitat individuel
N3 : Secteur de commerces
N4 : Secteur de services
N5 : Secteur de culture
N6 : Secteur de culture
N7 : Secteur de culture
N8 : Secteur de culture
N9 : Secteur de culture
N10 : Secteur de culture
N11 : Secteur de culture
N12 : Secteur de culture
N13 : Secteur de culture
N14 : Secteur de culture
N15 : Secteur de culture
N16 : Secteur de culture
N17 : Secteur de culture
N18 : Secteur de culture
N19 : Secteur de culture
N20 : Secteur de culture

— Limite communale
— Délimitation des zones
— Emplacements réservés
— Recueil obligatoire
— Zone d'implantation Obligatoire des Façades
— Règles architecturales particulières
— Eléments végétalisés
— PCPR (en cours de validation)

Echelle : 1/2000

Dossier conforme à celui annexé à la DDC du
projet approuvé de la modification simplifiée du PLU.

Signature du Président :
Espace & Territoires
3, place des Brétériers
54230 CHAILLY
Tél : 03 83 90 00 07 Fax : 03 83 90 00 19



DEPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE

Projet :
Mission :
Document :
N° Document :

BAINVILLE-SUR-MADON PLU
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
ZONAGE

planche 1

planche 2

----- Limite communale

----- Découpage de zones

----- Emplacements réservés

----- Recul obligatoire

----- Zone d'implantation Obligatoire des Façades

----- Règles architecturales particulières

----- Eléments bâtis

----- Eléments végétaux

----- POPS (en cours de validation)

UA : Centre ancien

UB : Zone d'extensions récentes

UA : Zone d'activités

UC : Zone d'habitat collectif

UL : Zone de loisirs

1AU : Zone d'urbanisation future à court terme

2AU : Zone d'urbanisation future à long terme

3AU : Zone d'urbanisation future à long terme

A : Zone Agricole

N : Zone Naturelle

Nt : Secteur de loisirs

Nt1 : Secteur d'hébergements hôteliers, de restauration

Nt2 : Secteur d'hébergements insolites

Nt3 : Secteur de bureau

Nt4 : Secteur de camping

Nj : Secteur de jardins

Nng : Secteur de diversification agricole

Nv : Secteur de vergers

Naero : Secteur d'aérodrome

Nc : Secteur de carrières

Nx : Secteur d'activités

Echelle : 1/5000

Document conforme à celui annexé à la DCM du 21-02-2014 portant approbation de la révision du POS, tel que élaboré par le PLU.

Espace & TERRitoires

Centre d'Affaires Ariane
240 rue du Caméne
54 230 Neuves-Maisons
Tél : 03.83.50.53.87 Fax : 03.83.50.53.79

Signature du Maire: